

Programme des cours de 1ère année 2019

Ce programme fait office de convocation aussi bien pour les cours que pour l'examen

Dates	Groupes	Heures	Lieux de rendez-vous	Matériel	Durée	Instructeurs	Genre de cours	
02.mars.19	Tous les groupes	08 h 00	Centre protection civile Grône	Avec armes	10 h	<i>Tout le jour</i>		Ouverture du cours Administration - Matériel Manipulation armes Sécurité
		09 h 45	Centre protection civile Grône	sans		D. Praz / SCPF		
		Cours obligatoire		munitions		F. Pitteloud	M. Jacquemet	
				Equipement adapté		T. Roduit	P. Lavanchy	
				extérieur/intérieur				
13.avr.19	Pour les groupes A + B + C	08 h 30	Fully Stand de tir chasse	Avec armes	10 h	F. Pitteloud	M. Jacquemet	Manipulation armes Tirs Sécurité
		Cours obligatoire		et		T. Roduit	P. Lavanchy	
				munitions		A. Dayer	J.-P Richon	
						Ch Fellay	G.M Lambiel	
04.mai.19	Pour les groupes D + E + F	08 h 30	Fully Stand de tir chasse	Avec armes	10 h	F. Pitteloud	M. Jacquemet	Manipulation armes Tirs Sécurité
		Cours obligatoire		et		T. Roduit	P. Lavanchy	
				munitions		A. Dayer	J.-P Richon	
						Ch Fellay	G.M Lambiel	
25.mai.19	A	05 h 00		Equipement pour le terrain	10 h	Gardes Chasse Désignés par le Service	Dianas	Travaux pratiques
	B	05 h 00						
	D	05 h 00	Convocation par Service de la Chasse					
	E	05 h 00						
	F	05 h 00						
01.juin.19	Tous les groupes	08 h 00	Centre "Les Fougères" Châteauneuf	Equipement intérieur/extérieur	10 h	D. Praz	E. Chatriant	Chiens Eviséage - Découpe gibier Maladies / Divers
						F. Udry		
						P. Zufferey		
08.juin.19	Tous les groupes	07 h 30		Equipement terrain météo	10 h	Gardes Chasse Désignés par le Service	Dianas	Observation / Identification du gibier Comportement
		Cours obligatoire						
A la fin de la journée les Gardes-chasse récupèrent les carnets de contrôle, les signent et les expédient au Service de la Chasse								
20.juil.19			Convocation par Service de la Chasse	* équipement	5 - 10 h	Service de la Chasse		Journée de rattrapage
09.nov.19		08 h 30	Fully Stand de tir chasse	Avec armes + mun	Service de la Chasse + experts		Examen de Tir	
16.nov.19		08 h 30	Fully Stand de tir chasse	Avec armes + mun	Service de la Chasse + experts		Examen de Tir	

Dominique Praz

Participation - nombre de cours exigé

Pour être admis aux examens : participation à 5 journées (50 heures) de cours *est obligatoire* dont 15 heures de manipulations des armes et tir.

Toutefois, si le candidat a suivi 4 journées (dont 15 heures de manipulations des armes et tir) il est convoqué pour une journée de rattrapage.

En ce qui concerne la durée : il faut entendre 5 heures pour une demi-journée et 10 heures pour une journée.

Chaque candidat (e) a **l'obligation** d'assister aux journées de manipulation des armes et de tir **(15 heures)**.

Ces deux journées ne peuvent pas être compensées par la journée "de rattrapage"

Equipement et prescriptions techniques

A la lecture du programme de formation lorsque la mention "***équipement**" est inscrite, le candidat doit se présenter avec des gros souliers, des vêtements chauds, de pluie, le pique-nique et les jumelles.

ARMES / MUNITIONS / PRESCRIPTIONS

Pour tous les déplacements avec un véhicule, l'arme doit être déchargée et rangée dans une housse de protection fermée ou, à défaut dans une housse de protection, dans le coffre du véhicule. *Art 45 al 4, du Règlement d'exécution de la loi sur la chasse.*

Sur le trajet du domicile au lieu de l'instruction ou de l'examen ainsi que sur le chemin du retour il est formellement interdit de sortir l'arme du véhicule, ou de l'hexiber de quelques manières que ce soit. Le non respect de cette prescription entraînera la dénonciation du ou des personnes concernées et l'exclusion du candidats.

Pour les journées d'instruction au tir, le candidat doit :

- **se présenter avec ses armes (correctement réglées) et les munitions correspondantes autorisées, soit :**
- **Carabine de calibre 7 mm minimum (270 autorisé), diamètre extérieur : reconnue comme carabine de chasse par la législation valaisanne**
- **Carabine reconnue comme arme de chasse par la législation valaisanne.**
- **Fusil à grenaille (calibre de 12 à 20) à un ou deux canons.**

Il est vivement conseillé à chaque candidat (e) d'acquérir les connaissances de bases avant le premier cours.

Le ou les candidats (es) qui se présenteront au cours sans arme seront renvoyés (es) et le cours non comptabilisé.

Contrôle des heures - carnet :

Chaque candidat (e) reçoit un carnet sur lequel chaque participation est inscrite et visée par l'instructeur.

Tout changement de cours opéré, sans l'autorisation de M. Dominique Praz (079 647 33 10), sera annulé même si le carnet a été signé par un instructeur.

Le carnet de contrôle doit être remis au responsable du dernier cours, **le 9 juin 2018 ou** restitué au Service cantonal de la chasse, Rue de la Traversière 3, 1951 Sion 1951 Sion, **pour le 12 juin 2018**

Le / la candidat (e) qui ne retourne pas son carnet de contrôle ne sera pas admis (e) à l'examen de tir et sera considéré (e) comme ayant abandonné la formation.

Assurance RC :

Les candidats sont couverts en assurance RC pour les tirs effectués selon le programme et pour les exercices effectués avant l'examen dans des stands de chasse officiels et lors de jours et heures autorisées. Or, en cas d'échec à l'examen de tir et jusqu'à sa réinscription au dit examen, le candidat n'est plus couvert et doit donc s'assurer lui-même en privé.

Conditions d'examens

Pour être admis à l'examen de tir la candidate ou le candidat doit avoir suivi au minimum 5 journées (50 heures)
dont 1 jour 1/2(15 heures) de manipulation d'armes, sécurité et tir - **COURS OBLIGATOIRES**

Tir à Balle		Tir à grenaille		Examens
Cible chamois		Cible lièvre	Pigeons	Ecrits et oraux
1 coup d'essai / 4 coups		1 coup d'essai / 6 coups doublé autorisé	1 coup d'essai / 6 coups doublé autorisé	100 questions écrites
Minimum pour réussir		Par touché 1 point	Par touché 1 point	10 questions orales
3X 8 et 1X 3		Minimum pour réussir : 6 touchés entre les deux cibles (Obligatoire: 5 touchés dans une discipline et touche dans l'autre)		Par réponse 1 point au maximum
27 à 33 points	3 points	6 à 7 touchés	3 points	Maximum de points oral + écrit 110 points
34 points	4 points	8 touchés	4 points	
35 points	5 points	9 touchés	5 points	
36 points	6 points	10 touchés	6 points	
37 points	7 points	11 touchés	7 points	
38 à 40 points	8 points	12 touchés	8 points	
Manipulation	4 points	Manipulation : Moyenne de la manipulation Lièvre et Pigeon : 4 points à chaque poste		
Minimum pour réussir :	2 points	Minimum pour réussir : 2 points		
Total maximum de points réalisable			134 points	
Minimum de points exigés pour réussir l'examen final			96 points	

SCPF - 1950 Sion, Rue de la Traversière 3, 027 606.70.00 - Fax 027 - 606.70.04

SCHEIBLER	Peter	Chef de Service	1897 Le Bouveret	027 606 70 05
ROH	Sébastien	Chef de secteur du Valais romand	1976 Erde	027 606 70 06
CRETENAND	Yvon	Biologiste	1957 Ardon	027 606 70 11
BALLESTRAZ	Gregory	Chef de secteur Administratif	3957 Grône	027 606 70 13
LAPAIRE	Tifany	Collaboratrice Administrative	1950 Sion	027 606 70 09

Gardes-chasse / Wildhüter

B	CHATRIAN	Eric	1912 Leytron	079 / 355.39.09
A	CORTHAY	J-Bernard	1936 Verbier	079 / 355.39.12
S	SARRASIN	Jonathan	1943 Praz de Fort	079 / 355.39.10
	DELITROZ	J.-Marcel	1941 Cries Vollèges	079 / 355.39.08
V	DUBOIS	Philippe	1890 St-Maurice	079 / 355.39.06
S	LUGON-MOULIN	Didier	1920 Martigny	079 / 355.39.07
	MARIETHOZ	Serge	1871 Les Giettes	079 / 355.39.11
V	AYMON	Pascal	1966 Ayent	079/ 355.39.16
S	BORNET	Christian	1997 Haute-Nendaz	079/ 355.39.18
	FLOREY	Joël	3961 Vissoie	079/ 355.39.20
C	GASPOZ	Pascal	1891 Vex	079/ 355.39.02
E	NANCHEN	Steve	Trot 5 3979 Grône	079/ 355.39.19
N	FAUCHERE BONVIN	M.-Hélène	1908 Riddes	079/ 355.39.17
T.	UDRY	Franck	1964 Conthey	079/ 355.39.13
	ANTHAMATTEN	Helmut	3910 Saas-Grund	079/ 355.39.23
	BELLWALD	Richard		079/ 355.39.30
H	BLATTER	Hubert		079/ 355.39.27
A	BRANTSCHEN	Martin	3924 St-Niklaus	079/ 355.39.25
U	IMBODEN	Richard		079/ 355.39.22
T	IMBODEN	Thomas	3945 Gampel	079/ 355.39.24
	IMHOF	Stefan	3993 Grengiols	079/ 355.39.21
V	ROTEN	Adolf	3954 Leukerbad	079/ 355.39.29
S	RUPPEN	Bernard	3904 Naters	079/ 355.39.31
	ZIMMERMANN	Urs	3932 Visperterminen	079/ 355.39.33
	THELER	Josef	3902 Glis	079 / 355.39.32
	TSCHERRIG	Bruno	3920 Zermatt	079/ 355.39.28